

# ACL B

DECEMBRE-24

MAGAZINE N°3

## L'ENTRETIEN

Glory Hossou un parcours inspirant  
au service des droits humains

## EXCLUSIVITÉ

Interview avec Sandrine PLATTEAU  
Amb. Belgique au Bénin

## DÉCOUVERTE

"La Femme béninoise dans  
la gouvernance, une avancée  
encore fragile" Milena AGBETOU

40 Pages



**Glory C. HOSSOU**

Coordonnateur Média et  
Surveillance des droits humains à  
Amnesty International Bénin

**Miléna AGBETOU**

Vice-Présidente de L'ONG Jeunes  
Filles Mères Engagées

# SOMMAIRE

## **EDITO**

**Spécial Numéro Droits Humains du ACLB MAG \_ P3**

## **PORTRAIT**

**Glory Hossou, un parcours inspirant au service des Droits Humains \_ P5**

## **TRIBUNE**

**Les Droits humains à l'épreuve de l'Intelligence artificielle \_ P11**

## **INTERVIEW**

**Belgique-Bénin : une vision commune pour le futur \_ P21**

## **CHRONIQUES**

**Vélléité des violences policières : quand la peur remplace la protection \_P26**

**La participation des femmes à la gestion des affaires publiques au Bénin : Une avancée encore fragile \_ P30**

## **ACTUALITES**

**Campagne digitale sur le « Menu des engagements possibles » \_P33**

**Démocratie et l'État de droit : l'ONG Changement Social Bénin mobilise la société civile pour l'EPU \_ P35**

**"Fou Idanimon waa, pour notre identité" : Vers un état civil renforcé d'ici 2026 à Bantè grâce à l'Union Européenne \_ P36**

**Tandem medias-citoyens : le consortium Fondation Hironnelle, FeRCAB et Ekôlab plus que jamais resolu \_ P38**



# EDITO



## Stéphane MUND

Ambassadeur de l'Union Européenne au Bénin

Quel plaisir de collaborer avec Africтивistes Citizen Lab Benin (ACLB) à l'occasion de la journée internationale des droits humains ! Cela correspond tout à fait à l'ambition de l'Union Européenne d'être aux côtés des acteurs béninois pour les accompagner dans leurs initiatives innovantes pour le développement du Bénin.

Vous avez sûrement lu les deux premiers numéros du magazine ACLB. Deux numéros passionnants, innovants, où l'on peut lire la dynamique de la jeunesse béninoise. Nous sommes donc très enthousiastes de continuer à les accompagner sur ce troisième numéro.

Le thème de la journée internationale des droits humains pour cette année 2024 est « **Nos Droits, Notre Avenir, Aujourd'hui** ».

Comment ne pas entendre un cri du cœur de la jeunesse dans ce thème ! La jeunesse est l'avenir. Ce sont les jeunes filles et jeunes hommes de nos pays qui apporteront ce changement. ACLB incarne cette dynamique au Bénin !

Ce troisième numéro est riche. Un portrait, des interviews et des tribunes pour dessiner les contours d'une jeunesse qui s'engage, qui innove, qui participe, qui analyse, qui propose, qui incarne une citoyenneté nouvelle. Africтивistes est un grand mouvement de la jeunesse africaine qui a trouvé une

résonnance dans les cohortes de jeunes mis en place à la suite du Sommet de la Démocratie de 2021. Ce Sommet soutenu par le Gouvernement des Etats-Unis a regroupé des leaders gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé pour discuter des défis et opportunités pour les démocraties et où chaque acteur a pris des engagements individuels et collectifs pour défendre la démocratie partout dans le monde. Les cohortes et notamment celle de la jeunesse concrétisent ces engagements pour qu'ils ne restent pas lettres mortes. Elles prennent des actions concrètes. Africtivistes et le lab au Bénin, préexistent à ces engagements, mais les concrétisent et permettent à toutes ces initiatives communautaires de participer à un grand mouvement collectif global.

C'est notamment au travers de son grand programme Women and Youth in Democracy (WYDE) que l'Union Européenne a appuyé Africtivistes Citizen Lab Bénin pour réaliser ce magazine, mais aussi réaliser des podcasts et aller dans les écoles béninoises à la rencontre des élèves pour parler participation et citoyenneté. L'Union Européenne est fière, même avec de grands programmes globaux, d'appuyer des initiatives communautaires comme celles d'Africtivistes Citizen Lab Bénin ! L'Union Européenne est consciente que c'est au travers de la jeunesse, femmes et hommes, que nous pourrons atteindre les objectifs de développement durable. L'Union Européenne est aussi fière d'être aux côtés de la jeunesse africaine dont les actions dessinent petit à petit leur modèle de démocratie.

L'Union Européenne promeut la participation citoyenne et la démocratie participative comme moyen de gouvernance le plus à même de nous mener vers le développement durable.

C'est donc bien la preuve que c'est dans le lien, dans les connexions, dans les collaborations que nous pourrons atteindre nos engagements individuels et collectifs. Les liens doivent se faire non seulement du haut vers le bas et vice-versa mais aussi entre pays et entre initiatives au niveau local.

La jeunesse revendique donc haut et fort son accès à l'espace public, son droit à la participation. A l'occasion de la journée internationale des droits humains, l'Union Européenne soutient la parole des jeunes.

Je vous souhaite une bonne lecture. Nous espérons que vous serez inspirés et surtout convaincus de l'apport des jeunes dans la démocratie.

**Stéphane MUND**  
Ambassadeur de l'Union  
Européenne au Bénin



# PORTRAIT



## Glory Cyriaque Hossou

***UN DÉFENSEUR AU SERVICE  
DES DROITS HUMAINS***

*Depuis les salles de classe de son enfance jusqu'aux couloirs des institutions internationales, Glory Cyriaque Hossou a toujours été habité par une vocation : défendre les droits humains. Juriste, Coordonnateur médias et surveillance des droits humains pour Amnesty International au Bénin, et actuellement doctorant à l'Université d'Abomey-Calavi, ce fervent défenseur des plus vulnérables illustre un engagement précoce devenu une vocation de toute une vie.*

« J'ai toujours été défenseur des droits humains dans l'âme. Depuis tout petit », confie Glory. Cet engagement précoce n'a fait que se renforcer avec les années, l'amenant à embrasser pleinement une carrière dédiée à la défense des plus vulnérables. Après un passage dans le cabinet d'avocats de Me Ibrahim David Salami, une figure respectée dans le domaine du droit public, Glory a opté pour une voie qui résonne davantage avec ses aspirations profondes : le militantisme de terrain. Son intégration à Amnesty International Bénin, après des expériences à Changement social Benin et au sein de l'Association des blogueurs du Bénin, a marqué un tournant décisif dans son brillant parcours.

Pour Glory, tous les droits humains se valent. « Il n'y a pas de hiérarchisation entre les droits. Ils sont tous sur un même pied d'égalité, comme le recommande le droit international », rappelle-t-il. Cependant, certaines causes lui tiennent particulièrement à cœur, notamment la liberté d'expression, la dignité humaine et la préservation du droit à la vie.

### ***Un jeune en première ligne dans la lutte pour la révision du code numérique au Bénin***

Au Bénin, il a été en première ligne dans la lutte pour la révision du code numérique, un texte controversé qui, selon Amnesty International, peut être considéré comme un outil de développement mais dont certaines dispositions restreignent le droit des médias et la liberté d'expression. « Nous avons documenté

des cas de nombreuses personnes poursuivies pour violation de ce code, des journalistes, des opposants politiques, des activistes... Aujourd'hui, voir le gouvernement s'engager à réviser ce texte est une victoire symbolique », se réjouit-il.

Mais parmi ses réalisations les plus marquantes, Glory évoque avec émotion la lutte contre la peine de mort. Ce combat de longue haleine mené par Amnesty International a abouti à des avancées significatives : la ratification en 2012 par le Bénin du protocole abolissant la peine de mort ; une décision historique de la Cour constitutionnelle en 2016 interdisant définitivement son application ; un décret de commutation des peines des condamnés à mort ; l'inscription de l'abolition de la peine de mort dans la Constitution et la libération des anciens condamnés à mort en janvier 2024. « En 2018, j'ai rencontré les condamnés à mort à la prison de Misséréte avec des collègues venus de notre siège à Londres. Nous y étions pour leur porter la bonne nouvelle. Celle du décret sur la commutation de leur peine après des années de plaidoyer et de campagne mais aussi de stress permanent pour ces personnes. Savoir qu'ils ne seront plus exécutés était une immense satisfaction. Les revoir en janvier 2024, dehors et à notre siège en compagnie de leur famille venus nous remercier, fut un moment d'émotion. », confie-t-il.

### ***Un militant humaniste, avec des actions à succès***

Aujourd'hui, en tant que responsable

médias et surveillance des droits humains pour Amnesty International Bénin, Glory Cyriaque Hossou incarne un modèle d'engagement et d'humanisme. Sa vision va au-delà des frontières : il milite pour un respect universel des droits fondamentaux, sans distinction d'appartenance politique, ethnique ou sociale. **« Je fais ce que j'aime et ce qui me ressemble »**, affirme-t-il avec humilité. Et c'est précisément cet amour pour la justice et la dignité humaine qui inspire et donne espoir à ceux qui, comme lui, croient en un monde plus juste.



Glory Cyriaque Hossou, juriste de formation, a construit sa carrière sur des bases solides : un double master en droit de la personne humaine et démocratie et management des élections. Ce parcours académique lui a permis de combiner théorie et pratique pour aborder les injustices systémiques. **"Rien ne vaut la formation. Elle vous donne une légitimité intellectuelle et vous permet de**

**tenir face à l'adversité"**, confie-t-il.

C'est cet équilibre entre savoir et expérience qui a permis à Hossou de jouer un rôle clé dans plusieurs affaires emblématiques. Parmi celles-ci, il se félicite d'avoir contribué, par ses recours devant les juridictions nationales et internationales, à l'évolution du droit béninois de la famille concernant le choix du nom patronymique de l'enfant. "En 2021, le gouvernement a rétabli l'égalité entre l'homme et la femme dans ce domaine. Cela résulte directement de mes efforts, même si cela n'a pas été reconnu officiellement puisque j'avais contesté cette rupture d'égalité devant le juge des libertés fondamentales au Bénin en 2018 avant de porter le contentieux stratégique devant le principal mécanisme judiciaire en matière de droits humains en Afrique qu'est la Cour Africaine des droits de l'Homme et des Peuples la même année.", explique-t-il, sans amertume mais avec fierté.

Glory Cyriaque Hossou est aussi l'un des artisans d'une reconnaissance accrue des droits des communautés marginalisées. Grâce à son travail inlassable avec Amnesty International, il a documenté les violations subies par les personnes LGBTQ+ au Bénin. Ce combat a porté ses fruits : en janvier 2023, le gouvernement a enfin reconnu publiquement l'existence de cette communauté et son droit à une protection juridique.

L'un des cas les plus marquants reste celui de trois femmes transgenres violentées dans un bar à Cotonou.





Par la documentation de l'affaire et la pression exercée sur les autorités, les victimes ont obtenu une condamnation judiciaire contre un des agresseurs – une première en Afrique de l'Ouest. **"C'était un pas symbolique, mais il reste beaucoup à faire pour garantir une justice complète et des réparations adéquates"**, analyse-t-il. Hossou ne limite pas son combat à une catégorie particulière. En 2023, dans le cadre de son travail, il documenté la situation de nombreuses femmes et leurs enfants "gardés" pendant des semaines à l'hôpital de zone de Mènontin et empêchés de rentrer pour non-paiement des frais d'hospitalisation. Après avoir rendu public leur cas à travers un communiqué d'Amnesty international, ces familles ont retrouvé leur liberté, mettant en lumière une pratique inhumaine et illégale.

**"Nous avons obtenu ces victoires grâce à notre capacité à documenter les faits, à dialoguer avec les autorités et à mobiliser l'opinion publique. Mais nous restons modestes, car les violations des droits humains sont nombreuses et les ressources limitées"**, souligne-t-il.

Conscient de l'importance de la pérennité de la lutte pour les droits humains, Glory Cyriaque Hossou s'investit dans la formation des jeunes militants. **"J'ai toujours pensé à la relève."**

Aujourd'hui, certains que j'ai contribué à former, comme Conaïde Akouedénoudjé, Romaric Zinsou ou encore Fréjus Attindoglo, participent à des contentieux stratégiques au niveau international. Cela me rend fier.

C'est une manière de rendre ce que la nature m'a donné car des gens m'ont tendu la main aussi.

Je veux citer : Fidèle Kikan, Ibrahim David Salami et bien d'autres", affirme Glory.

Malgré les avancées obtenues, Hossou reste lucide sur les défis à venir. Le patriarcat et les pesanteurs socioculturelles continuent de freiner les progrès sociaux. "Il ne suffit pas de changer les lois ; il faut aussi sensibiliser les populations et éduquer à une culture des droits humains", conclut-il, avec une détermination intacte.

Le parcours de Glory Cyriaque Hossou est celui d'un homme qui refuse de se contenter de l'inacceptable. À travers ses actions et son leadership, il éclaire le chemin pour un Bénin plus juste, où les droits humains ne sont pas seulement une aspiration, mais une réalité tangible. A l'en croire, défendre les droits humains n'a rien d'un fleuve tranquille. Glory Cyriaque Hossou fait face à des résistances, parfois même de proches, et doit composer avec des menaces qui visent à le décourager. Pourtant, il reste ferme. "Lorsque l'État consent à des engagements internationaux, il se doit de les respecter sur son territoire. Ceux qui veillent à cette application devraient être célébrés et non menacés", insiste-t-il. Son expérience a révélé une constante : les critiques et les accusations de trahison nationale proviennent souvent de ceux qui profitent temporairement des dysfonctionnements qu'il dénonce. Toutefois, Glory rappelle qu'au fil des alternances politiques, ces mêmes détracteurs se retrouvent parfois dans le camp des opprimés, cherchant alors

l'aide des défenseurs des droits humains qu'ils dénigraient autrefois.

### ***Glory Cyriaque Hossou reste lucide sur les défis à surmonter***

Ce qui nourrit sa détermination, ce sont les victoires, petites ou grandes, qui transforment des vies. Libérer des détenus injustement emprisonnés, améliorer les conditions de détention ou réformer des lois liberticides : autant d'actions qui renforcent sa conviction qu'abandonner n'est pas une option. "Quand vous vous rappelez que votre action a permis de libérer des innocents ou d'améliorer des conditions inhumaines, vous trouvez l'énergie pour continuer", confie-t-il. Même si chaque succès est célébré avec humilité, Glory y voit un encouragement à persévérer face aux nombreuses batailles à mener.

Convaincu que les droits humains commencent dans les quartiers, les villages et les petits foyers, Glory exhorte chacun à jouer un rôle. **"Les droits humains nous protègent, nous devons donc les protéger en retour"**, martèle-t-il. Il appelle à une mobilisation générale, chacun à son niveau, pour construire un Bénin où règnent justice et dignité. Optimiste quant à l'avenir, Glory souligne l'importance des outils numériques et de l'accès accru à l'information pour sensibiliser et mobiliser davantage. Cependant, il met en garde contre les dangers du populisme et de l'obscurantisme, qui tendent à reléguer les droits humains au second plan face aux impératifs sécuritaires. Pour lui, les droits

humains doivent être au cœur de toutes les politiques, et leur défense ne peut être cantonnée à une date symbolique, mais doit se poursuivre quotidiennement.

Un appel d'espoir et d'engagement citoyen

À travers son engagement, Glory Hossou incarne l'espoir d'un meilleur avenir. "Le monde se portera mieux quand chacun s'engagera, même à son petit niveau, pour défendre les droits humains. Nous devons protéger ces droits qui, à leur tour, nous protègent", conclut-il. Toujours humble, il reconnaît également les efforts des autres dans les résultats obtenus. "C'est aussi le travail de toute une équipe. De nombreuses personnes. De Cotonou à Londres en passant par Dakar." va-t-il affirmer.

« Nos droits, notre avenir, dès maintenant » c'est un thème pertinent pour 2024 à l'occasion de la journée des droits de l'homme car selon lui l'avenir c'est déjà aujourd'hui avant d'ajouter que si l'on veut vivre dans un monde respectueux des droits humains, c'est déjà se préparer aujourd'hui. Avec des valeurs profondément ancrées et une détermination sans faille, Glory Cyriaque Hossou est un phare pour tous ceux qui rêvent d'un monde plus juste et équitable. Sa voix, aussi inébranlable qu'essentielle, résonne comme un appel à l'action pour les générations présentes et futures

**Par**

**Kevin da-SILVA**

**Membre**

**Equipe ACLB**



**Glory C. Hossou**

*Coordonateur Media et Surveillance  
des Droits Humains*

**AMNESTY INTERNATIONAL**



# LA TRIBUNE

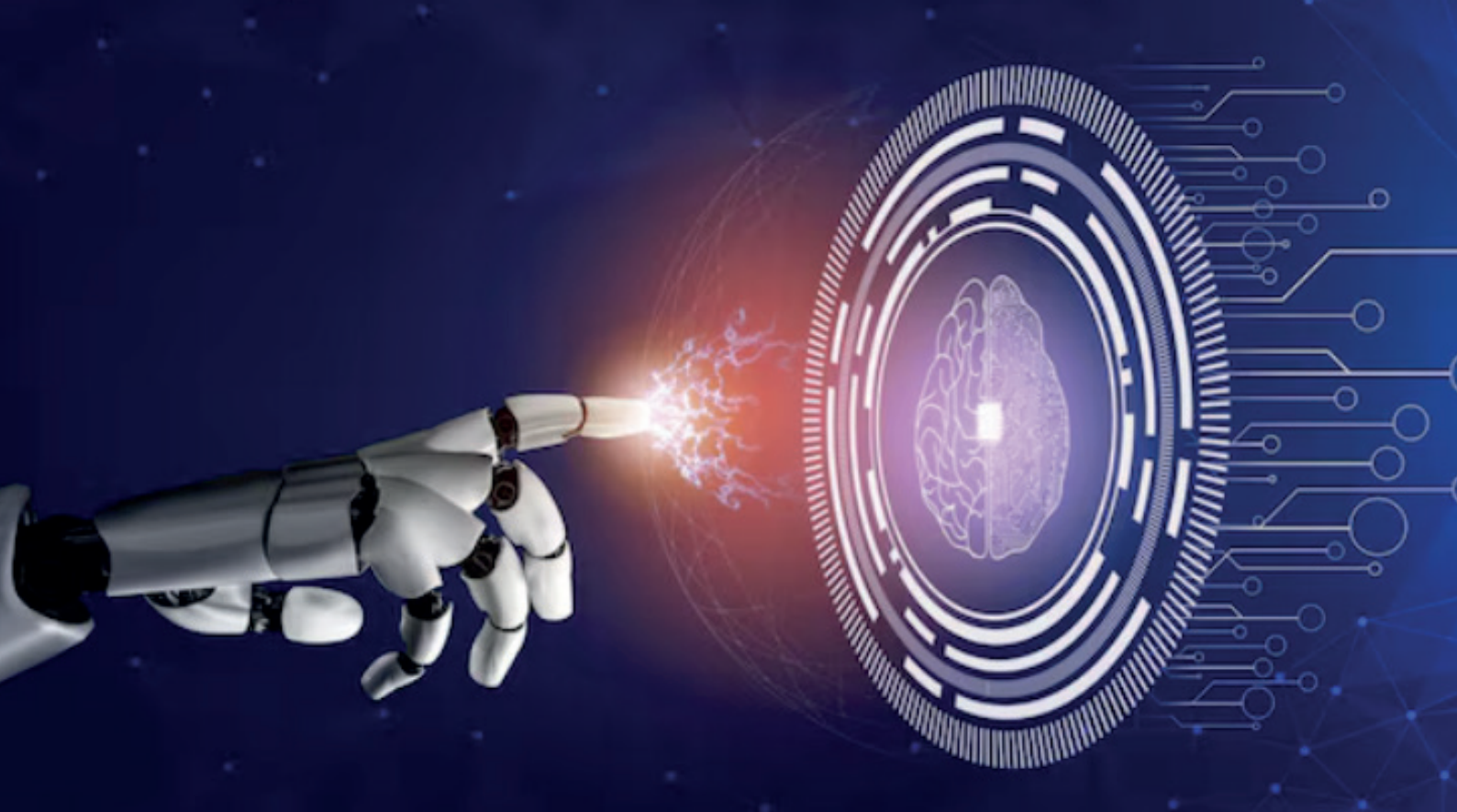
## ***LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS À L'ÉPREUVE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : ENTRE PROMESSES ET CHALLENGES.***

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, l'intelligence artificielle (IA) s'impose comme un levier majeur de transformation, bouleversant des secteurs aussi cruciaux que la santé, l'éducation et la justice. Si ses applications promettent des avancées spectaculaires, elles suscitent également de vives inquiétudes quant à leur impact sur les droits humains fondamentaux. Des biais algorithmiques aux menaces pour la vie privée, l'IA, loin d'être neutre, cristallise un paradoxe : comment concilier innovation technologique et protection des droits fondamentaux ?

Pour éclairer ce débat essentiel, Mahunan Rodrigue Davakan, juriste de renom et doctorant en Droit OHADA à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, apporte une perspective unique. Premier Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau du Bénin et lauréat de distinctions prestigieuses en plaidoirie, il s'est imposé par ses travaux sur les intersections entre droit, technologie et procédure. En 2024, il a notamment été récompensé par le Premier Prix du Meilleur Écrit Juridique OHADA et le 2<sup>e</sup> Prix d'Excellence de la Cour suprême du Bénin pour ses contributions sur la cybercriminalité et l'IA.

Dans cette tribune, l'auteur propose une analyse rigoureuse des opportunités et des menaces que l'IA représente pour les droits humains. Il explore également les mécanismes juridiques et éthiques nécessaires pour en faire un outil au service d'une société plus équitable et inclusive. Une lecture incontournable pour mieux comprendre les enjeux d'une technologie qui façonne déjà notre avenir.

***Marcel AHOSSI***  
***Membre Equipe ACLB***



**L'intelligence artificielle (IA) s'est imposée comme l'un des moteurs de transformation les plus importants du XXI<sup>e</sup> siècle.** Utilisée dans divers domaines tels que la santé, la justice, l'éducation et les services publics, elle permet une automatisation avancée des tâches, une amélioration de la productivité et une prise de décision rapide basée sur des données. Les applications quotidiennes, comme les assistants vocaux, les moteurs de recherche ou encore les outils de traduction automatique, témoignent de l'impact croissant de l'IA sur les modes de vie contemporains. Cependant, cette révolution technologique n'est pas exempte de défis, notamment en matière de respect des droits humains. Les droits humains, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments juridiques connexes, englobent les droits civils,

politiques, économiques, sociaux et culturels. Ces droits visent à garantir la dignité, l'égalité et les libertés fondamentales de chaque individu, indépendamment de son origine, de son sexe ou de sa situation économique. L'essor des technologies d'IA soulève des interrogations quant à leur compatibilité avec ces principes fondamentaux.

En effet, les algorithmes qui sous-tendent ces technologies, souvent perçus comme neutres, reproduisent parfois des biais présents dans les données utilisées pour leur conception, donnant lieu à des phénomènes de discrimination ou d'exclusion.

Le biais algorithmique, défini comme la tendance des systèmes d'IA à produire des résultats discriminatoires ou inexacts en raison de données biaisées ou de choix méthodologiques discutables,

constitue une préoccupation importante. Par exemple, certains systèmes de reconnaissance faciale présentent des taux d'erreurs élevés lorsqu'ils sont appliqués à des populations racisées, ce qui pose des risques de stigmatisation et de violations des droits à la vie privée ou à la non-discrimination. De même, dans le domaine du recrutement, l'utilisation d'algorithmes formés sur des données historiques a conduit à l'exclusion systématique de certains groupes sociaux, contredisant ainsi les principes d'égalité des chances.

Dans le même temps, l'IA offre des solutions innovantes pour promouvoir et protéger les droits humains à une échelle sans précédent.

Plusieurs initiatives concrètes illustrent comment elle peut être mise au service de causes nobles et transformer positivement les sociétés. Dans plusieurs pays en développement, des chatbots juridiques alimentés par l'IA, comme DoNotPay aident les citoyens à rédiger des documents juridiques ou à naviguer dans des procédures administratives complexes. Ces outils démocratisent l'accès à la justice en réduisant les barrières financières et linguistiques.

Au Rwanda, l'organisation Legal Tech Africa1 a mis en œuvre des systèmes basés sur l'IA pour faciliter l'enregistrement des litiges fonciers, contribuant à la résolution rapide de conflits et à la sécurisation des droits

fonciers dans des régions rurales.

En outre, l'IA joue un rôle central dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des applications comme Be My Eyes, qui connectent les personnes aveugles à des volontaires, permettent de surmonter des obstacles quotidiens. Dans le cadre de la lutte contre les inégalités salariales, des entreprises technologiques utilisent des algorithmes d'IA pour analyser les écarts de rémunération et proposer des politiques de correction proactive. Par exemple, des solutions développées par des startups comme PayAnalytics identifient les déséquilibres systémiques dans les entreprises et accompagnent la mise en œuvre de pratiques plus équitables. L'intelligence artificielle est également utilisée pour documenter les violations des droits humains.

Amnesty International emploie des systèmes d'analyse vidéo basés sur l'IA pour détecter les attaques aériennes illégales dans des zones de guerre. Ces outils permettent de collecter des preuves essentielles pour poursuivre en justice les responsables de crimes de guerre.

Malgré sa dimension utilitariste, le recours massif aux données personnelles, nécessaire au fonctionnement de nombreuses technologies d'IA, soulève des questionnements relatifs à la vie privée. Dans certains contextes, les systèmes de surveillance utilisant des technologies avancées, comme la reconnaissance



faciale, sont déployés à grande échelle, entraînant des risques importants pour les libertés individuelles. Des exemples récents<sup>2</sup> montrent comment l'IA, mal encadrée, peut être exploitée pour justifier une surveillance généralisée ou des pratiques discriminatoires, mettant en péril les droits fondamentaux.

Ainsi, l'avancée de l'intelligence artificielle appelle à une réflexion approfondie sur les mécanismes nécessaires pour concilier son développement avec la protection des droits humains. L'objectif de cette analyse est de répondre à une question centrale : dans quelle mesure l'évolution des cadres juridiques et éthiques peut-elle garantir que l'IA serve de levier aux droits humains plutôt qu'à leur détérioration ?

Cette réflexion s'organisera autour de deux axes principaux. Dans un premier temps, une analyse des opportunités et des menaces que l'IA représente pour les droits humains sera conduite pour observer l'IA comme à la fois un outil prometteur pour renforcer l'accès à certains droits fondamentaux, et un instrument à risque. Dans un second temps, des perspectives de régulation seront proposées pour assurer un encadrement juridique, éthique et technique des technologies d'IA. Ce travail vise ainsi à démontrer qu'une approche équilibrée peut transformer l'IA en un allié des droits humains, au service d'une société plus équitable et inclusive. La démarche, analytique, permettra d'aborder le paradoxe de l'IA qui s'exprime dans un constant

balancement entre promesse et péril (I), avant de sonder les aspects tenant au réaménagement de son cadre global (II).

## **I. L'INTRIGUE DU BALANCEMENT**

Le paradoxe de l'IA dans son rapport aux droits humains tient en ce que leur interaction s'exprime tantôt en termes d'opportunité (A), tantôt en termes de menace (B).

### ***A. L'IA comme outil de jouissance des droits humains***

L'intelligence artificielle (IA), en tant qu'ensemble de technologies capables de simuler des fonctions cognitives humaines, représente une avancée majeure pour l'humanité. Dans le domaine des droits de l'homme, elle offre des opportunités significatives pour renforcer la dignité humaine, promouvoir l'égalité et garantir un accès élargi à des services essentiels. Il convient d'explorer les impacts positifs de l'IA sous deux angles principaux : l'amélioration des droits économiques et sociaux (1), et le renforcement des droits civils et politiques (2).

#### ***1. L'IA et les droits économiques et sociaux***

L'intelligence artificielle joue un rôle clé dans la transformation des secteurs fondamentaux pour les droits économiques et sociaux, notamment la santé, l'éducation et la lutte contre la pauvreté. L'IA est utilisée pour diagnostiquer des maladies avec une

précision accrue, accélérer la recherche médicale, et personnaliser les traitements. Par exemple, des algorithmes analysent des millions d'images radiologiques pour détecter des cancers précocement, sauvant ainsi des vies et démocratisant l'accès à des soins de qualité. De même, grâce à l'IA, des plateformes éducatives adaptatives permettent de personnaliser l'apprentissage en fonction des besoins des apprenants, réduisant ainsi les écarts de performance entre les régions riches et défavorisées. Ces outils peuvent aider les enfants marginalisés à bénéficier d'un accès équitable à l'éducation.

Aussi, l'IA est-elle mobilisée dans les politiques de réduction de la pauvreté en prédisant les besoins des populations vulnérables et en facilitant la distribution des aides humanitaires. Des applications basées sur des données satellitaires permettent, par exemple, d'anticiper les crises alimentaires et de cibler efficacement les interventions.

## **2. L'IA et les droits civils et politiques**

L'intelligence artificielle est également utilisée pour promouvoir les droits civils et politiques, notamment en renforçant la transparence gouvernementale et en facilitant l'accès à la justice. Des outils d'analyse des données permettent de détecter les flux financiers suspects et de prévenir la corruption à grande échelle. Par exemple, certaines plateformes analysent les dépenses publiques pour identifier des pratiques frauduleuses, contribuant ainsi à la gouvernance responsable.

Dans un contexte global marqué par des disparités importantes, l'IA peut être aussi mobilisée pour réduire les inégalités économiques, sociales et environnementales. Les initiatives d'IA visant à améliorer l'accès à l'internet et aux technologies numériques contribuent à l'autonomisation des populations marginalisées, notamment dans les zones rurales ou en développement.

L'IA joue un rôle déterminant dans la lutte contre le réchauffement climatique, un enjeu crucial pour les droits humains. Les technologies basées sur l'analyse des données météorologiques et environnementales permettent de concevoir des politiques durables et d'atténuer les effets des catastrophes naturelles sur les populations vulnérables.

Ces applications multiples ne sont pourtant pas sans risques.

## ***B. L'IA. comme menace pour les droits humains***

Alors que l'IA promet des avancées majeures, son développement soulève également des menaces sérieuses pour les droits humains fondamentaux. Ces problèmes s'amplifient avec l'expansion de l'utilisation des technologies de l'IA dans des domaines sensibles tels que la justice, l'emploi et la surveillance. Parmi les préoccupations clés, figurent la discrimination algorithmique (1), et l'érosion des barrières de la vie privée (2).

## **1. La discrimination algorithmique**

Les systèmes d'IA, alimentés par des ensembles de données historiques souvent biaisés, reproduisent ou aggravent des discriminations existantes. Ces biais se manifestent dans divers contextes. Ainsi en est-il du cadre du recrutement et de l'accès à un emploi. Des algorithmes d'évaluation des candidats rejettent parfois des profils basés sur des caractéristiques non pertinentes, comme le sexe ou l'origine ethnique. Cela viole le principe d'égalité des chances inscrit dans les normes internationales sur les droits humains. Sur le plan de la justice pénale, aux États-Unis par exemple, des outils de prédiction des risques criminels, tels que COMPAS, ont montré des préjugés raciaux<sup>4</sup>. Ces systèmes tendent à surévaluer les risques pour certaines minorités, compromettant ainsi leur droit à un procès équitable. Des initiatives telles que la législation européenne sur l'IA tentent d'atténuer ces dangers en imposant des contrôles sur les systèmes à "haut risque" par la mise en œuvre d'un Règlement commun à la Communauté. Cependant, leur application reste inégale, et les solutions proposées ne sont pas toujours adaptées aux spécificités des violations des droits humains. La protection de la sphère privée est également éprouvée par l'activité des systèmes intelligents(2).

## **2. L'érosion des barrières à la vie privée**

L'IA, fortement dépendante de grandes quantités de données personnelles, pose des menaces sans précédent à la vie

privée.

En effet, la surveillance généralisée suppose des technologies de reconnaissance faciale utilisées dans des espaces publics peuvent traquer les citoyens sans leur consentement, générant une atmosphère de surveillance permanente. En Chine, par exemple, ces technologies sont intégrées à des systèmes de crédit social, restreignant les libertés individuelles.

Au Bénin, sans recourir à l'identification faciale, les différentes procédures en vue de vérifier la régularité fiscale des véhicules terrestres à moteurs permet à quiconque, à partir du seul numéro d'immatriculation de connaître la situation fiscale d'un véhicule en circulation sur le territoire national. Or, si les autorités ont un droit légitime d'accès à, une telle information, il n'en va pas de même pour les particuliers. De fait, le besoin de surveillance induit une exposition disproportionnée des personnes en regard des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics.

Dans le même sens, le profilage comportemental s'observe sur les espaces informatiques et les sites internet avec l'insistance des « cookies ». Les entreprises utilisent l'IA pour collecter et analyser les habitudes des consommateurs. Cela peut conduire à des abus, comme le ciblage discriminatoire ou l'exploitation de vulnérabilités psychologiques pour influencer des choix.

Les menaces ainsi présentées commandent une réglementation



rigoureuse de l'activité des systèmes intelligents.

## **II. L'urgence de l'encadrement**

Les enjeux de l'IA dans ses interactions avec les droits humains posent des problèmes de gouvernance (A), et des préoccupations d'ordre éthique (B).

### **A. Les enjeux de gouvernance**

Le développement exponentiel de l'IA nécessite des cadres juridiques adaptés pour protéger les droits humains.

Bien que le Bénin ait amorcé une transition numérique avec l'adoption de son Code du numérique en 2018, le défi consiste à intégrer des réglementations spécifiques aux technologies d'IA, comme l'ont fait d'autres Etats. Cet enjeu est crucial pour éviter les abus et renforcer les garanties des droits fondamentaux. Les initiatives nationales (2) peuvent s'inspirer des expériences menées à l'extérieur (1).

#### **1. Au plan international**

Les standards internationaux offrent en la matière des bases solides pour guider les efforts nationaux. Les initiatives en vue de la maîtrise des débordements des systèmes d'IA peuvent s'appuyer sur les recommandations de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA<sup>5</sup>. En 2021, l'UNESCO a en effet adopté une charte éthique mondiale pour l'IA, mettant l'accent sur la transparence, la responsabilité et la non-discrimination. Ces principes

fournissent des lignes directrices pour établir des mécanismes locaux adaptés aux besoins spécifiques des États membres, notamment dans des contextes où les infrastructures technologiques sont en plein essor.

De même, les principes directeurs des Nations Unies en la matière constituent une référence de qualité. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme insiste sur l'utilisation de l'IA en conformité avec les traités internationaux, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>6</sup>. Ces documents préconisent des outils de régulation favorisant le respect de la vie privée, l'équité et la responsabilité.

L'Union africaine (UA) a également adopté des stratégies numériques intégrant l'IA comme levier de développement, tout en appelant à des réglementations pour éviter les impacts négatifs. En 2020, elle a publié l'Agenda numérique africain<sup>7</sup>, qui propose des cadres pour gérer les risques liés à la collecte massive de données et leur utilisation. Cependant, la mise en œuvre reste fragmentaire, et l'harmonisation des politiques nationales, y compris au Bénin, est essentielle.

#### **2. Au plan national**

Adopté en 2018, le Code du numérique du Bénin établit des fondations pour la régulation des technologies numériques. La loi prévoit des sanctions contre les violations de la vie privée et garantit des droits tels que l'accès et la rectification

des données. Cependant, ces dispositions ne ciblent pas explicitement les systèmes d'IA, laissant une zone grise sur des questions cruciales comme la discrimination algorithmique ou la transparence.

Le Code inclut des mesures de prévention des cybercrimes, mais il y manque des spécificités sur les abus possibles liés aux applications d'IA. Il s'ensuit que le Bénin ne dispose pas encore de cadre légal distinct pour encadrer les technologies d'IA. Cette situation est propre à accentuer le besoin d'une stratégie nationale pour l'IA soit une politique intégrée pour encadrer les secteurs sensibles (éducation, santé, justice) où l'IA peut à la fois offrir des opportunités et poser des risques significatifs.

Pour garantir que l'IA serve le développement tout en respectant les droits humains, le Bénin doit intégrer les principes internationaux dans ses législations et adopter des outils d'évaluation des impacts, comme les Human Rights Impact Assessments (HRIAs). Cela nécessitera une volonté politique forte, une collaboration avec la société civile et des partenariats stratégiques avec des acteurs régionaux et internationaux.

L'encadrement de l'IA appelle au-delà de la gouvernance, des considérations d'ordre éthique.

## **B. Une question éthique**

Les initiatives juridiques, bien que nécessaires, ne suffisent pas à répondre aux défis complexes posés par l'IA.

Une approche intégrée s'impose pour garantir que cette technologie serve l'homme sans compromettre les droits fondamentaux. Cette approche peut combiner des solutions technologiques au soutien de la transparence (1), et éthiques pour responsabiliser l'humain (2).

### **1. La recherche de la transparence**

Pour contrer les biais et les risques de discrimination, les outils technologiques jouent un rôle clé. Il peut être pertinent d'insister ici sur les audits algorithmiques<sup>9</sup>, l'explicabilité des algorithmes, la confidentialité, la détection des biais. Ces audits peuvent être effectués par des développeurs internes ou des organismes indépendants. Par exemple, les grandes entreprises technologiques comme Google et Microsoft commencent à intégrer des processus de vérification dans leurs systèmes pour garantir leur conformité aux droits humains.

Une IA responsable exige des systèmes transparents. Les technologies dites "Explainable AI" (IA explicable) permettent de rendre intelligibles les décisions prises par les algorithmes. Cela revêt une importance cruciale dans les domaines sensibles comme l'accès à l'emploi, où les individus doivent comprendre pourquoi une décision leur est défavorable.

Au sujet de la confidentialité par conception, le concept de "Privacy by



Design" intègre des protections de la vie privée dès les premières étapes du développement des technologies d'IA. Cette approche, qui a inspiré le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe, pourrait être adoptée au Bénin pour garantir que les données des citoyens ne soient pas utilisées à des fins abusives ou discriminatoires.

## **2. L'éthique comme fondement d'une IA centrée sur l'humain**

Les technologies seules ne suffisent pas. Une gouvernance éthique est essentielle pour éviter que l'IA n'érode les droits humains.

Les ingénieurs et développeurs doivent être formés aux implications éthiques de leurs créations. Des initiatives comme le Global Initiative on AI and Ethics<sup>10</sup> de l'UNESCO ou les programmes de formation en éthique numérique des grandes universités mondiales pourraient être adaptés et introduits dans les universités africaines

et béninoises. L'élaboration de politiques publiques en matière d'IA doit inclure des acteurs diversifiés : société civile, universitaires, entreprises technologiques et citoyens. Cette participation garantit que les systèmes d'IA reflètent les besoins et les valeurs de la population, limitant ainsi les risques d'abus. Pour une gouvernance efficace,

chaque acteur impliqué dans le cycle de vie de l'IA doit être responsable de ses décisions. Cela inclut les entreprises, les développeurs et les décideurs publics. La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des impacts est essentielle pour garantir la conformité des systèmes d'IA aux droits humains.

Au fond, le Bénin, en tant que pays émergent dans l'écosystème numérique, a l'opportunité de définir des normes locales fortes tout en s'inspirant des meilleures pratiques internationales. En combinant audits technologiques, initiatives éducatives et gouvernance éthique, il est possible de



créer un environnement où l'IA peut être à la fois innovante et respectueuse des droits fondamentaux.

Une approche proactive garantirait que cette technologie devienne un levier de développement inclusif et durable.

## **POUR NE PAS CONCLURE**

L'intelligence artificielle représente à la fois un progrès technologique majeur et une source de défis multidimensionnels. Si ses potentialités ouvrent des perspectives inédites dans de nombreux secteurs, les risques qu'elle engendre révèlent les limites des cadres actuels et soulignent l'urgence de concevoir une régulation adaptée. L'analyse des menaces associées, telles que la propagation de désinformations ou les discriminations liées aux biais algorithmiques, met en évidence l'importance d'un encadrement juridique, éthique et social. Celui-ci doit non seulement répondre aux préoccupations actuelles, mais également anticiper les évolutions futures de cette technologie, tout en tenant compte des dimensions culturelles, sociales et économiques, souvent négligées dans les réflexions sur l'intelligence artificielle. Réguler l'intelligence artificielle ne constitue pas une opposition à l'innovation, mais offre l'opportunité d'en assurer un développement inclusif et durable. Une gouvernance collective, impliquant les États, les entreprises, les organisations internationales et la société civile, est indispensable pour parvenir à un équilibre entre l'innovation et la protection des droits fondamentaux.



**Mahunan Rodrigue  
DAVAKAN  
Avocat**



## **BELGIQUE-BÉNIN**

***“ Une vision partagée  
pour le Bénin de  
demain ”***

***La Belgique investit dans  
les Droits Humains et la  
Jeunesse béninoise***

### **Sandrine Plateau**

***Ambassadrice de  
la Belgique au Bénin***

Dans le contexte béninois, où la démocratie et l'état de droit continuent de se renforcer, l'engagement en faveur des droits humains est sine qua non pour garantir un avenir plus juste et inclusif. Non seulement les droits fondamentaux doivent constituer un pilier primordial dans les politiques et programmes de développement, mais il est vital de construire le Bénin en tenant compte de la jeunesse. Chaque action comptant, une coopération solide, tant au niveau national qu'international, garantirait des progrès. Dans le but de mettre en lumière les partenariats internationaux de qualité qui impactent positivement les jeunes et leurs droits, AfricTivistes CitizenLab Bénin offre son espace à l'ambassade de la Belgique près le Bénin.

Dans cet entretien exclusif, nous avons pu avec l'ambassadrice, Son excellence Mme Sandrine Plateau, discuter de la coopération bilatérale entre les deux pays et des projets de la Belgique en faveur de la jeunesse béninoise. La Belgique, en tant que partenaire clé du Bénin, œuvre pour soutenir la jeunesse et promouvoir l'effectivité des droits humains, en particulier à travers des initiatives concrètes et des programmes de développement durable. L'Ambassadrice nous livre ici sa vision sur l'état des droits humains au Bénin, l'importance de la coopération internationale et les défis à surmonter pour un avenir où chaque droit est respecté et garanti pour tous.

***(ACLB) : Que pensez-vous que le thème du 10 décembre 2024 " Nos droits, notre avenir, maintenant" recommande de faire de façon concrète ?***

***Mme Sandrine Plateau :***

La thématique du 76ème anniversaire de la déclaration universelle des droits humains célébrée cette année est en effet « Nos droits, notre avenir, maintenant », ce qui renvoie en effet à la jeunesse en particulier.

Ce thème est particulièrement parlant au Bénin et en Afrique, où la population est composée en grande partie de jeunes. Cette jeunesse a la particularité d'être particulièrement connectée : elle suit ce qu'il se passe dans son pays et même dans le monde entier, elle échange sur les réseaux sociaux, partage des idées, des rêves, mais aussi des préoccupations. Cette jeunesse est donc bien au fait des questions liées aux droits humains et veut faire entendre sa voix et notre rôle est donc de leur offrir des espaces d'expression pour les écouter, répondre à leurs interpellations, y compris dans le cadre de nos projets de coopération par exemple.

***(ACLB) : En termes de projets de coopération, parlez-nous des initiatives belges en matière de droits humains au Bénin ( soutien aux ONG locales, financement d'actions concrètes... )***

***Mme Sandrine Plateau :***

De manière générale, il faut rappeler que la Coopération belge au Développement souhaite contribuer à un objectif global de développement et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit, y compris la bonne gouvernance, ainsi qu'à l'objectif du respect de la dignité humaine, des droits humains dans toutes leurs dimensions et des libertés fondamentales, en portant une attention particulière à la lutte contre toutes formes de discriminations. Ce sont des dispositions inscrites dans notre loi encadrant nos actions de coopération. De manière plus spécifique, la coopération belge adopte une approche basée sur les droits. C'est-à-dire que nos interventions visent à renforcer les capacités des détenteurs d'obligations à assumer leurs responsabilités et encouragent les détenteurs de droits à les faire respecter.

A titre d'illustration, Enabel a appuyé au Bénin la création de la Plateforme Nationale des Utilisateurs des Services de Santé (PNUSS). Cela permet aux patients de soulever leurs plaintes et cela engage le système de soins de santé à les prendre en compte.

La Belgique, via Enabel ou des ONG, est également très active dans la lutte contre toutes formes de discriminations, qu'elles soient basées sur le genre ou le handicap



par exemple. Cela inclut notamment la défense des droits sexuels et reproductifs, mais aussi l'accès aux informations et services en la matière. Enfin, nous appuyons aussi de nombreuses actions en faveur du travail décent qui visent la création d'emplois et de moyens de subsistances durables (en appuyant les coopératives agricoles par exemple), les droits au travail (la lutte contre le travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association...), la protection sociale (via l'appui à des mutuelles de santé au Bénin) ou encore le dialogue social, grâce aux partenariats entre syndicats belges et béninois.

Nous soutenons et finançons également plusieurs actions en soutien aux droits des femmes, que ce soit en appuyant des Centres d'accueil de femmes victimes de violences basées sur le genre, des procès fictifs organisés par l'Institut National de la Femme pour conscientiser tous les acteurs qui y font face ou encore un programme du Ministère des Affaires sociales visant à soutenir les activités de jeunes femmes dans des métiers dits masculins. C'est aussi ce que fait Enabel pour promouvoir des métiers dits « d'hommes » dans la police ou le port auprès des femmes.

Au niveau politique, la Belgique et le Bénin discutent également de ces questions, notamment via le dialogue annuel de partenariat avec l'Union Européenne ou au travers des institutions multilatérales comme le Conseil des droits de l'Homme où la Belgique et le Bénin siègent actuellement côte à côte et où toutes les grandes questions liées aux droits humains sont abordées via des rapports, résolutions, etc. Chaque pays y fait aussi l'objet d'un « examen périodique universel » pendant lequel les autres Etats font des constats et proposent des recommandations.

### **(ACLB) : Quelles sont celles qui vont en faveur de la jeunesse béninoise ?**

#### **Mme Sandrine Plateau :**

Nos actions de coopération au développement visent entre autres les jeunes qui représentent une partie importante de la population béninoise et qui sont parmi les principaux intéressés pour ce qui concerne par exemple nos projets sur les droits et à la santé sexuelle et reproductive, pour ce qui concerne par exemple la contraception, ou encore dans le domaine agricole, où nous soutenons des secteurs comme l'ananas, le riz, l'anacarde ou encore l'igname et le manioc, dans lesquelles de nombreux jeunes sont actifs.

A destination des plus jeunes, nous appuyons par exemple des ONG qui accueillent des enfants des rues, d'autres qui proposent des animations et des sensibilisations sur leurs droits ou encore des formations professionnelles.

Nous offrons également une quarantaine de bourses d'études par an à des étudiants pour des spécialisations dans des universités en Belgique et soutenons des programmes d'échanges culturels entre jeunes belges et béninois via des ONG ou partenariats communaux.

***ACLB : Quelles sont selon vous les nouveaux chantiers prioritaires sur lesquels le Bénin et les partenaires peuvent s'investir à partir de cette date et en considérant le thème de cette année ?***

***Mme Sandrine Plateau :***

Le Bénin est en pleine transformation et vous voyez comme moi les nombreux chantiers en cours partout dans le pays. Le gouvernement met en œuvre un impressionnant programme d'actions dans lequel nous nous inscrivons en tant que partenaire technique et financier via notre programme bilatéral, tous nos projets étant définis, mis en œuvre et suivis ensemble avec les autorités.

Ce programme d'action du gouvernement est tourné vers l'avenir et donc les jeunes, car il vise des actions durables avec un impact à long terme et vise aussi à répondre aux droits et besoins fondamentaux, comme le droit à l'emploi avec de nombreux projets de formation et d'accompagnement professionnel, ainsi que de production et transformation agricole locale, le droit à l'alimentation avec les cantines scolaires pour les plus jeunes par exemple ou le droit à la santé avec le programme ARCH et la réhabilitation ou la construction de centres de santé, des domaines dans lesquels nous sommes actifs et plaidons pour une approche basée sur les droits humains.

***ACLB : Que retenir des succès et des défis de la coopération entre la Belgique et les institutions béninoises ?***

***Mme Sandrine Plateau :***

Je pense que le succès principal réside dans la mise en place d'un partenariat de confiance dans la durée, permettant au Bénin et à la Belgique, de discuter ensemble ouvertement des succès et défis de nos coopérations. Nous avons fêté cette année plusieurs anniversaires qui démontrent les longues relations entre nos pays : cela fait 40 ans qu'ont été signés les premiers accords entre les entités francophones belges et le Bénin. Nous célébrons aussi en 2024 les 25 ans de coopération militaire entre nos deux pays, tandis qu'Enabel est présent ici depuis 24 ans. Nous pouvons globalement être satisfaits du travail déjà accompli ensemble, tout en reconnaissant que nous pouvons toujours faire mieux, par exemple en encourageant les autorités béninoises à prendre au fur et à mesure plus de responsabilités dans le cadre des programmes de coopération, ainsi qu'un plus grand rôle de coordination des parte-

naires techniques et financiers, tout en sachant qu'au niveau belge, nous devons aussi renforcer la coordination de nos propres instruments de coopérations.

***ACLB : Quelle est la vision de l'ambassadrice sur les évolutions attendues et les opportunités de renforcer la collaboration bilatérale ?***

***Mme Sandrine Plateau :***

Nous avons la chance d'avoir déjà de riches partenariats entre nos pays dans plusieurs domaines (coopération au développement via Enabel, les ONGs, nos communes, universités, partenariats entre nos défenses). D'un point de vue politique, nous espérons aussi que la relation constructive que nous avons avec le Bénin, notamment sur les grandes questions internationales, se poursuivra. Au niveau national, nous venons de connaître des élections en Belgique et nous suivrons avec attention celles prévues au Bénin début 2026 , ainsi que le processus de préparation de celles-ci et les orientations politiques qui en découleront, en espérant qu'elles nous permettront de renforcer encore notre coopération pour les années à venir.

Il y a un domaine dans lequel je pense que nous pouvons encore faire plus et mieux, c'est celui de l'économie. Avec le développement économique du Bénin, il y a certainement de nouveaux besoins et de nouvelles demandes qui vont apparaître, et pourquoi pas des opportunités pour des entreprises belges.

En novembre dernier, plus de 40 d'entre elles sont venues explorer le marché béninois. Il s'agit d'une première étape, mais j'espère que ces échanges se développeront et que des opportunités d'affaires se concrétiseront.

***ACLB : Que diriez-vous pour conclure ?***

***Mme Sandrine Plateau :*** En conclusion, je dirai que je voudrais voir cette collaboration évoluer pour répondre aux défis du Bénin et aux aspirations de sa jeunesse.

Nos succès montrent le chemin parcouru, mais il reste encore tant à accomplir ensemble.

***Chimène FASSINO-GANGO***

***Membre équipe ACLB***



# LES CHRONIQUES

## *Vellétés de violences policières : Quand la peur remplace la protection*

La société contemporaine, ancrée dans une psychologie de la sécurité juridique, privilégie l'État de droit plutôt que l'État de force. ***L'État de droit est perçu comme un anesthésiant des dérives de l'État de force.*** Plusieurs institutions ont été créées pour promouvoir la sécurité et la sécurité des individus grâce à ce postulat, qui reflète un long processus dans la construction de l'État moderne à partir de la philosophie des lumières. De ce point de vue, la police est créée pour assurer l'ordre public, la liberté, la propriété, la sécurité individuelle. Elle est un bouclier de protection des individus contre les menaces. Bien que ce soient les mêmes policiers qui font le travail, on distingue deux grands types de missions : la police administrative et la police judiciaire. La première, c'est un peu comme un gardien qui surveille pour éviter les problèmes. Elle est là pour maintenir l'ordre public et prévenir les délits. La seconde, elle entre en action quand un délit a déjà été commis. Elle enquête, cherche des preuves et arrête les personnes responsables pour qu'elles soient jugées par les juridictions compétentes.

Par ailleurs, dans un climat social tendu par une émergence accrue de nouvelles formes d'infraction, les moyens employés par la police pour la lutte contre ces infractions créent un sentiment de méfiance dans la société. Le bouclier est devenu épée, puis la force l'emporte sur la loi. C'est à juste titre que s'inscrit la présente analyse sur « ***La vellété des violences policières : quand le protecteur est craint ?*** » D'un point de vue général, cette réflexion met en exergue la crainte inspirée par la police du fait de sa tendance à recourir à la violence. Autrement, l'utilisation excessive ou abusive de la force par des agents de police, allant de comportements intimidants à des actes de brutalité physique.

Au vu de cette situation, il est pertinent d'examiner les conséquences de ce phénomène dans le fonctionnement de l'État. À titre de rappel d'actualité, il faut souligner que le regain d'intérêt pour cette réflexion est né des récentes méthodes employées par les agents



de police républicaine dans plusieurs cas d'opération tels que celui de Martin Hounga à Abomey-Calavi en septembre 2023, de Ouro Fayçal à Parakou en novembre 2024 qui défient l'imagination et heurtent la conscience.

L'utilisation excessive ou abusive de la force par des agents de police Républicaine a des conséquences multiples et profondes dans le fonctionnement de l'État. Ainsi, sera-t-il démontré dans un premier temps les conséquences instantanées (1) et dans un second temps les conséquences progressives (2).

### **1. Les conséquences instantanées**

Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents de police peuvent être amenés à restreindre les droits et libertés des individus. Les méthodes employées par ces derniers, au cours d'une opération, peuvent être légitimes et légales si tant est qu'elles

répondent à un strict impératif prévu par les normes en vigueur. Toute méthode employée lors d'une opération n'est donc pas illicite ; elle le devient quand ces dernières ne procèdent pas de ce strict impératif prévu par les normes en vigueur. Cette règle exprime la nécessité de concilier le respect de l'ordre public et les droits des acteurs. Autrement dit, tout n'est pas permis aux policiers. Ils doivent toujours trouver un équilibre entre assurer notre sécurité et protéger les droits.

Par ailleurs, lorsque les méthodes employées par les agents de police au cours d'une opération tombent sous le qualificatif d'illicéité ou d'illégalité, elles présentent des impacts à contenu variable. D'abord, elles violent les droits et libertés des individus garantis par des textes protecteurs des droits fondamentaux. Aux nombres de ces droits, figure le droit à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne (article 15 de la

Constitution béninoise en vigueur et l'article 6 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples). Ces dispositions qui nouent un lien étroit avec **les articles 6 et 12 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les articles 18 et 25** de la Constitution consacrent un éventail de droits et liberté tels que la liberté d'aller et venir, interdiction d'être soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. C'est alors qu'il a été jugé par la Cour constitutionnelle dans sa décision **DCC 96-060 du 26 septembre 1996** que la liberté d'aller et venir, corollaire de la liberté individuelle constitue l'un des principaux droits de la personne humaine garantis par la Constitution et que la rétention d'un passeport, sans l'intervention de l'autorité judiciaire est arbitraire et prive son titulaire d'un droit fondamental. Aussi, la jurisprudence de la Cour constitutionnelle, en démontrant les difficultés à passer d'un système arbitraire de gouvernement à un véritable État de droit, affirme dans sa décision **DCC 01-009 du 11 janvier 2001** que les conditions dans lesquelles se sont déroulées l'arrestation et la garde à vue du requérant constituent des traitements inhumains et dégradants au sens de l'article 18 de la Constitution et de l'article 5 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Ensuite, il est important de souligner que l'usage excessif et abusif de la force par les policiers, qui ne répond pas aux exigences de l'opération et à l'impératif prévu par la loi,

instaure un fossé entre les citoyens et la police. Cet état de choses se concrétise par la perte de confiance envers les forces de l'ordre et peut engendrer une instabilité sociale. C'est alors que surgissent des manifestations, des émeutes ou toutes d'autres formes de protestations sociales conduisant à des actes de vandalisme ou des vindictes populaires. La police perd toute légitimité au regard des citoyens.

Toutefois, d'autres conséquences peuvent être tirées de ces violences policières.

## **2. Les conséquences progressives**

L'emploi excessif ou abusif de la force par des agents de police, allant de comportements intimidants à des actes de brutalité physique, peut avoir des conséquences à long terme dévastatrices. Dans cette rubrique, deux aspects retiennent l'attention. D'abord, cette situation peut donner lieu à l'encombrement des juridictions par des affaires portant sur l'atteinte aux droits fondamentaux par les agents de police. La jurisprudence de la Cour constitutionnelle est une illustration topique. Elle regorge non seulement des cas de détentions arbitraires, mais aussi des traitements inhumains, cruels et dégradants. Il s'en sort des analyses que les sages de la Haute cour passent la majorité de leur temps à traiter des affaires impliquant la violation des droits fondamentaux par les policiers. Les requêtes en ce sens s'amplifient au fur et à mesure et



dont le dénouement peut conduire à des revirements jurisprudentiels mettant en cause la portée des décisions. Aussi, devant les juridictions ordinaires, cette situation peut avoir un coût financier élevé en cas d'indemnisation des victimes. Si l'on considère qu'une indemnisation financière est souvent accordée pour compenser le préjudice subi par la victime et que le montant est calculé en fonction de la gravité de la violation et des conséquences qu'elle a entraînées, cette indemnisation peut représenter un coût non négligeable pour les finances publiques. Ainsi, le coût cumulé des indemnisations peut peser lourdement sur le budget de l'État à long terme.

Ensuite, les violences policières peuvent engendrer un profond sentiment de frustration chez les victimes, alimentant un sentiment d'injustice et de colère. Ainsi, lorsque des individus sont victimes de violences policières répétées et injustifiées, ils peuvent développer un profond sentiment d'injustice et de colère non seulement à l'égard des agents de police, mais aussi à l'endroit de l'État. Ce sentiment d'injustice peut être exacerbé et conduit à une radicalisation au cours de laquelle les victimes adoptent des idéologies extrémistes qui justifient la violence. Les groupes terroristes peuvent exploiter ce sentiment de colère et de frustration pour recruter ces victimes en leur offrant un sentiment de sécurité et d'appartenance. De même, certaines victimes peuvent être motivées par un désir de vengeance. Les groupes terroristes peuvent offrir à ces dernières des possibilités de se venger en

commettant des actes de violence. Il est à noter que le lien entre la frustration née des violences policières et le recrutement dans des groupes terroristes n'est pas une relation de cause à effet directe, mais plutôt un ensemble de facteurs qui peuvent interagir pour rendre certaines personnes plus vulnérables au recrutement.

***Barnabé Tonouewa***

***Juriste - Droit de l'Homme***



**Miléna AGBETOU**

**VICE-PRÉSIDENTE DE L'ONG JEUNES FILLES MÈRES ENGAGÉES**

## ***La participation des femmes à la gestion des affaires publiques au Bénin : Une avancée encore fragile***

Contrairement à une idée largement répandue, les femmes béninoises n'ont pas toujours été reléguées à des rôles domestiques ou subalternes. L'histoire précoloniale du Bénin regorge d'exemples de femmes ayant exercé un leadership remarquable, que ce soit dans la gouvernance, le commerce ou les affaires militaires. Ces figures historiques témoignent de la place significative qu'occupaient les femmes dans les sphères de pouvoir et offrent aujourd'hui une source d'inspiration pour rétablir leur pleine participation aux processus décisionnels contemporains.

Des personnalités telles que la reine

Tassi Hangbé, souvent considérée comme l'une des premières femmes à régner sur le royaume du Danxomé, illustrent la capacité des femmes à diriger avec autorité et sagesse. Elle a notamment joué un rôle majeur dans la gestion militaire et politique de son royaume. De même, les Amazones du Dahomey, célèbres guerrières, symbolisent le courage, la discipline et la contribution active des femmes à la défense et à l'expansion du royaume. Ces exemples démontrent qu'avant la colonisation, les femmes n'étaient pas confinées aux tâches domestiques, mais jouaient un rôle actif dans la société, souvent à des postes clés.



**Pour rétablir la place des femmes dans les sphères de pouvoir, il est crucial de revisiter et de valoriser ces modèles précoloniaux.**

Cependant, l'ère coloniale a marqué un tournant, introduisant des normes patriarcales importées qui ont progressivement marginalisé les femmes.

La structuration coloniale des institutions a systématiquement réduit leur influence, les confiant à des rôles subalternes et redéfinissant leur place dans la société.

Ce processus a contribué à faire oublier ces exemples historiques de leadership féminin.

Depuis l'indépendance en 1960, le Bénin a connu un réveil progressif des revendications pour l'égalité des sexes, avec des associations et des mouvements féminins s'inspirant de ces figures historiques pour réclamer une place légitime dans les sphères de pouvoir. La Constitution de 1990, issue du renouveau démocratique, a marqué

une avancée significative en consacrant l'égalité devant la loi et en garantissant la participation de tous, hommes comme femmes, à la gestion des affaires publiques. Cette disposition a permis à des figures modernes comme Me Marie-Elise GBEDO de briser le plafond de verre et de s'imposer sur la scène politique.

Les réformes récentes, notamment l'instauration d'un quota de représentation féminine dans les listes électorales en 2019, ont également permis d'augmenter le nombre de femmes élues dans les institutions publiques. En 2023, cette dynamique a conduit à une représentation féminine record à l'Assemblée nationale. Toutefois, ces avancées restent insuffisantes pour garantir une participation réelle des femmes aux fonctions décisionnelles, notamment en raison de barrières socio-culturelles persistantes.

Pour rétablir la place des femmes dans les sphères de pouvoir, il est crucial de revisiter et de valoriser ces modèles précoloniaux. Loin d'être des exceptions, ces figures historiques montrent que la gouvernance féminine est enracinée dans la culture béninoise. Une telle démarche nécessite également de renforcer les cadres juridiques existants, tels que le Protocole de Maputo et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, tout en mettant en œuvre des mécanismes de suivi plus efficaces.

Les initiatives comme celles menées par l'ONG Jeunes Filles Mères Engagées, s'inscrivent dans cette optique. En sensibilisant, accompagnant et autonomisant les jeunes filles marginalisées, en particulier celles issues de situations de vulnérabilité, nous œuvrons à briser les stéréotypes qui cantonnent les femmes à des rôles secondaires. Par des actions concrètes, telles que des programmes éducatifs et économiques, nous contribuons à préparer une nouvelle génération de femmes leaders, capables de s'inspirer de l'histoire pour transformer l'avenir.

Le Bénin peut puiser dans son passé glorieux pour bâtir un avenir plus équitable. En valorisant les exemples de leadership féminin précolonial et en déconstruisant les normes patriarcales imposées durant la colonisation, il est possible de ramener les femmes au cœur des sphères de décision. Le chemin reste semé d'embûches, mais l'histoire montre que les femmes béninoises ont toujours eu la force et la résilience nécessaires pour relever les défis les plus grands.



**Miléna AGBETOU**

*Vice-Présidente de  
L'ONG Jeunes Filles Mères Engagées*



# ACTUALITÉS

## ACLB

### CAMPAGNE DIGITALE SUR LE « MENU DES ENGAGEMENTS POSSIBLES » :

#### ***ACLB incite les jeunes à l'engagement politique et civique***

AfricTivistes Citizen Lab Bénin (ACLB) se positionne comme une organisation qui insuffle aux jeunes les bases de la démocratie et la participation citoyenne. Depuis le lundi 25 novembre 2024, la fabrique citoyenne a lancé une campagne digitale sur « le Menu des engagements possibles ». Il s'agit des recommandations faites par la « Youth Democracy Cohort » pour l'engagement politique et civique des Jeunes. La campagne, diffusée sur les plateformes numériques telles que Facebook, Instagram et X (ex-Twitter), cible principalement les jeunes, mais également les organisations internationales, les décideurs politiques et les acteurs de la gouvernance.

Chaque jour, une recommandation est publiée et accompagnée d'explications sur son utilité et son impact.

« Prioriser la voix des jeunes dans la gouvernance, soutenir les jeunes au sein du gouvernement, soutenir la liberté d'expression des jeunes » sont entre autres les recommandations relayées par ACLB. Cette initiative de sensibilisation, qui s'étale sur un mois, vise à encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans la gestion des affaires publiques et la construction de la démocratie. Elle reflète l'engagement d'ACLB à faire des jeunes des acteurs de premier plan dans les prises de décision qui façonnent l'avenir.



www.citizenlabbenin.org

# CAMPAGNE DE VULGARISATION DES 33 RECOMMANDATIONS DU MENU D'ENGAGEMENTS POSSIBLES

Proposé par la Cohorte pour l'engagement politique et civique des jeunes

REJOINS-NOUS MAINTENANT !



AfricTivistes  
Citizen Lab Bénin

## ***ACLB : un laboratoire au service de l'innovation citoyenne***

AfricTivistes Citizen Lab Bénin est une fabrique citoyenne composée de 15 jeunes Béninois : journalistes, blogueurs, acteurs de la société civile, graphistes et vidéastes. Leur mission commune est de soutenir, former et outiller les différents acteurs qui contribuent à l'animation de la vie publique au Bénin. ACLB met en œuvre des programmes de formation, développe des outils innovants et accompagne les initiatives locales dans une logique de co-création.

***Avec cette campagne, ACLB réaffirme sa vision : une jeunesse informée, engagée et outillée pour bâtir une démocratie plus inclusive et participative.***

***Médard CLOBECHI***

***Membre équipe ACLB***



## **DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT : L'ONG CHANGEMENT SOCIAL BÉNIN MOBILISE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'EPU**

Au Bénin, la Société Civile joue un rôle clé dans la promotion et la défense des droits humains grâce au projet ambitieux intitulé « Élaboration de rapport alternatif et plaidoyer de la Société Civile pour une contribution au quatrième cycle de l'EPU du Bénin ». L'initiative est portée par Avosah ONG, Changement Social Bénin en collaboration avec la Délégation de l'Union Européenne et le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies. Elle vise à renforcer la démocratie et l'État de droit.

Pendant trois ans, le projet a mobilisé des Organisations de la Société Civile (OSC), des acteurs publics et des partenaires internationaux pour garantir une redevabilité accrue du Bénin en matière de droits humains. Parmi ses avancées significatives, on note un plaidoyer fructueux ayant conduit le gouvernement béninois à accepter plusieurs recommandations touchant des libertés fondamentales, jusque-là « notées ». Ces efforts témoignent du pouvoir d'influence des OSC dans un processus aussi stratégique que l'Examen Périodique Universel (EPU).



Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet ont permis la production de rapports alternatifs pour d'autres mécanismes onusiens, liés aux droits des femmes et des personnes handicapées. Les perspectives incluent un suivi actif des recommandations acceptées, en vue de leur mise en œuvre effective, et une préparation rigoureuse pour le prochain cycle de l'EPU.

Ce partenariat entre l'ONG Changement Social Bénin et d'autres acteurs de la société civile met en lumière une synergie indispensable pour un impact durable. Le soutien de l'Union Européenne, acteur clé dans cette initiative, incarne une vision d'accompagnement stratégique pour le respect des droits humains et la consolidation démocratique au Bénin

**Médard CLOBECHI**

**Membre Equipe ACLB**



**"FOU IDANIMON WAA, POUR NOTRE IDENTITÉ" : VERS UN ÉTAT CIVIL RENFORCÉ D'ICI 2026 À BANTÈ GRÂCE À L'UNION EUROPÉENNE**



À Bantè, une commune du centre du Bénin, le faible taux d'enregistrement des naissances, décès et mariages a conduit au lancement d'un projet novateur : **"Fou Idanimon waa, pour notre identité"**. Cette initiative, mise en œuvre par le consortium SOS Civisme Bénin - Avosah Ong en partenariat avec la Délégation de l'Union Européenne au Bénin, a vu officiellement le jour en février 2024.

Lors de la cérémonie de lancement, l'ancien président du Conseil d'administration de SOS Civisme Bénin Narcisse Sagbohan a salué cette avancée majeure pour Bantè. Selon lui, ce projet marque un tournant décisif dans l'amélioration de la gestion de l'état civil, domaine clé pour le développement local.

Pour concrétiser cette ambition, des actions structurantes ont rapidement été engagées. Parmi elles, une rencontre avec les leaders religieux destinée à sensibiliser les communautés sur l'importance de déclarer les faits d'état civil, ainsi qu'un atelier de renforcement des capacités des acteurs locaux concernant les récentes réformes du secteur au Bénin. En parallèle, un diagnostic participatif a permis d'identifier les progrès réalisés et les défis à relever.

En septembre 2024, une délégation de l'Union Européenne conduite par Muriel Abikou, chargée des programmes, s'est rendue sur le terrain pour évaluer l'impact du projet. Lors de cette visite, les témoignages des parties prenantes ont confirmé la pertinence des actions menées, mettant en lumière des résultats concrets et des bénéfices pour les populations.

Prévu pour s'achever en 2026, le projet **"Fou Idanimon waa, pour notre identité"** constitue un levier essentiel pour garantir une meilleure prise en compte des droits civiques à Bantè. Avec le soutien de l'Union Européenne et l'engagement des acteurs locaux, cette initiative pourrait bien devenir un modèle pour d'autres communes du pays.

**Ganiath BELLO**

**Membre équipe ACLB**



## **TANDEM MEDIAS-CITOYENS : LE CONSORTIUM FONDATION HIRONDELLE, FERCAB ET EKÔLAB PLUS QUE JAMAIS RESOLU**

Des médias pour une société civile renforcée au Bénin. Ainsi se décline le projet MéSoCiR mis en œuvre au Bénin depuis juillet 2024. Initiative du consortium Fondation Hironnelle, FeRCAB (Fédération des Radios Communautaires et Assimilées du Bénin) et Ekôlab avec le financement de l'Union Européenne au Bénin, il est question de contribuer à la valorisation du plaidoyer de la société civile béninoise, notamment auprès des décideurs locaux. Les médias sont le canal idéal ciblé pour y parvenir grâce à une information indépendante, responsable et inclusive et qui place les Béninois et Béninoises au centre du débat public.

Entre autres objectifs poursuivis, une collaboration effective entre les médias et les organisations de la société civile qui permet de rendre compte des préoccupations des populations ; l'implication des citoyennes et citoyens dans la réalisation des contenus médiatiques de proximité portant sur des questions de développement local, y inclus celles visant à promouvoir la culture de l'égalité de genre, la gouvernance, les effets du changement climatique et environnemental.

Plusieurs activités sont au menu de ce projet qui dure trois ans : des formations des acteurs des médias (radios communautaires, médias en lignes, etc.), des formations des acteurs de la société civile (OSCs, Associations de jeunes, de femmes, etc.), des ateliers d'éducation aux médias et des productions et co-productions d'émissions tables rondes, des magazines etc.

Neuf départements du Bénin sont engagés dans ledit projet à savoir l'Atacora, la Donga, le Borgou, l'Alibori, l'Ouémé, le Plateau, le Couffo et le Littoral.

***Ganiath BELLO***

***Membre équipe ACLB***

# Découvrez les dernières actualités!



**TOUT SUR  
NOTRE  
SITE WEB**

[www.citizenlabbenin.org](http://www.citizenlabbenin.org)

**NOUS SUIVRE**



AfricTivistes  
Citizen Lab Bénin



# Membres de l'équipe

L'équipe Citizen Lab Bénin est composée de jeunes engagés avec des profils divers et complémentaires. Ce sont des acteurs de changement conscients de leur leadership et de leur volonté d'impacter



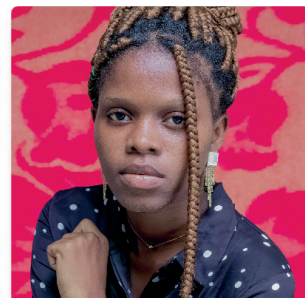
Deguenon Cocou Taïwo Eugène



Dorice Djeton Goudou



Linda De Campos



Chimène Fassinou-Gango



Amoussou I.A.M. Trinité



Félicien Adjevi



Kevin da-Silva



Ganiath Bello



David M. Sohou



Ulrich Ganse



Marcel Ahoossi



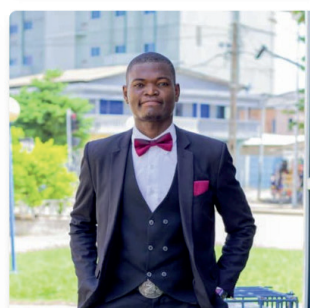
Médard Clobeche



Amélie Estelle Padonou



Kami Miléna Agbetou



Chrétien Nounahon





# **ÉDITÉ ET GÉRÉ PAR ACLB**

## **ADRESSES :**

Cotonou, Bénin  
citizenlabbenin@gmail

## **CHEF D'ÉDITION**

Marcel AHOSSI

## **RÉDACTEURS**

Marcel AHOSSI

Kevin Da SILVA

David SOHOU

Médard CLOBECHI

Chimène FASSINO-GANGO

Ganiath BELLO

Kami Miléna AGBETOU

## **INFOGRAPHISTES :**

Linda DE CAMPOS

Ulrich GANSE

**IMPRESSION : CLC DESIGN**



**Financé par  
l'Union européenne**